

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ↳ Catherine MELUL, Michel BELANGER, Sana SUKKARIE, Gérard FABIA, Christine DYMALA, Jean-Bernard LATOUR, Fabien LECUYER, Valérie MORIN, Nicolas LEMARCHAND, Adjointes au Maire.
- ↳ Ricardo GONZALEZ, Josiane DEGERT, Franck BONADEI, Conseillers municipaux délégués.
- ↳ Karine ROUX-LABAT, Daniel HICKEL, Conseillers métropolitains.
- ↳ Olivier DELHOMME, Jean-André BEAUROY-EUSTACHE, Sylvia PASTI-BOUCHER, Eric DUMARTIN, Ludovic BOURDON, Rozenn ROCHE, Grégory VERDON, Florence DIF-CASTEX, Bernard VAROQUI, Philippe BISBARRE, Stéphanie ROLLAND-FLORO, Jean-Yves MAMES, Lisiane GUITARD, Jean-Marc BONNEFOND, Pierre AUZEREAU, Conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- ↳ Isabelle JARDRY, Adjointe au Maire.
- ↳ Annie BURBAUD, Conseillère municipale déléguée.
- ↳ Sandrine PAYAN-GUILLAUME, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Sylvie REMY, Conseillères municipales.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- ↳ Ludovic BOURDON

LA SEANCE EST OUVERTE.



.../...

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016 est adopté à l'unanimité sans observation.

HOMMAGE À DEUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Yves BOUCHEZ, Conseiller municipal pendant 24 ans de 1977 à 2001, dont 14 ans en tant qu'Adjoint au Maire, décédé le 20 août 2016, ainsi qu'à Monsieur Jean-Jacques VIERGE, Conseiller municipal de la minorité (P.S.) de 2010 à 2014, décédé le 22 septembre 2016.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATIONS

2016/12/19/01 – 1ÈRE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ – AVIS SUR LE PLU 3.1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire a été approuvé en juillet 2006. En septembre 2010 sa première révision a été engagée. Il s'agit aujourd'hui d'approuver le PLU 3.1, trois documents de planification en un, le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan des Déplacements Urbains (PDU).

Le projet a été bâti en travaillant de manière itérative à la double échelle, métropolitaine et communale, afin de conjuguer au mieux les enjeux métropolitains et les intérêts locaux.

Ce projet, arrêté en Conseil communautaire le 10 juillet 2015, a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) et des communes à l'automne 2015, et fait l'objet d'une enquête publique au printemps 2016. Les avis reçus et les observations du public ont permis le réajustement du dossier du PLU présenté pour approbation.

Le PLU est éminemment un document stratégique et politique reprenant les projets de territoire des différentes communes dont celui de Gradignan. Les grandes orientations se trouvent inscrites dans le document graphique et les règlements des zones applicables sur Gradignan. Il permet entre autres de respecter les obligations de production de logements imposées par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain tout en gardant notre identité de ville parc.

De ce fait, le Conseil Municipal donne un avis favorable au PLU 3.1.

.../...

**2016/12/19/02 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M.) -
DÉSIGNATION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Lors de sa séance du 18 janvier dernier, le Conseil Municipal a autorisé l'aménagement d'un Centre Technique Municipal au cœur de la zone d'activités de Rémora.

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 5 septembre 2016 en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre et compte tenu de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (2 958 333,33 € H. T.), la procédure du concours a été appliquée.

Dans un premier temps, trois candidats admis à concourir ont été sélectionnés par le jury qui a ensuite procédé à l'analyse des prestations (documents graphiques et pièces écrites) des différents projets présentés.

Après étude des trois esquisses, les projets ont été classés en tenant compte des éléments fixés dans la programmation et des critères de classement des prestations pondérés de la manière suivante :

- Respect du programme (30 %),
- Qualité architecturale du projet (40 %),
- Choix techniques et dispositions adoptées afin de répondre aux objectifs de la démarche de développement durable (20 %),
- Calendrier de l'opération et le planning des travaux (10 %).

Conformément à l'article 88 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, un marché négocié a été lancé avec le lauréat du concours afin de définir le montant des honoraires. L'équipe retenue est constituée comme suit :

- Architecte mandataire :
SARL François GUIBERT Architecte – ATELIER FGA
75 quai de Paludate
33800 BORDEAUX
- Bureau d'études tous corps d'état :
ALIENOR INGENIERIE
23 avenue Léonard de Vinci – CS 50005
33615 PESSAC
- Économiste :
FREELANCE ETUDES
55 rue Camille Pelletan
33150 CENON
- Acousticien :
idB Acoustique
75 avenue Léon Blum
33600 PESSAC
- Paysagiste :
TROUILLOT HERMEL PAYSAGISTES
6 rue Martrenchar
33150 CENON

.../...

Compte tenu des résultats de la négociation, le Conseil Municipal autorise la signature du marché avec l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée ci-dessus, au taux de 9,98 %, représentant un montant global d'honoraires de 295 241,66 € Hors Taxe, se décomposant en :

- Architecte mandataire : 186 672,71 € HT
- Bureau d'études tous corps d'état : 80 403,12 € HT
- Économiste : 8 964,25 € HT
- Acousticien : 11 462,35 € HT
- Paysagiste : 7 739,23 € HT

et de confier à l'architecte, en plus de la mission de base – comme il était précisé dans le règlement de concours – la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) sur la base du taux de 1,30 %, représentant la somme de 38 458,33 € Hors Taxe.

2016/12/19/03 – DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL BORDANT LES COMMUNES DE GRADIGNAN ET VILLENAVE D'ORNON – FIXATION DU PRIX DE CESSIION ET APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibérations du 18 janvier et du 29 mars 2016, les Conseils municipaux de Gradignan et de Villenave d'Ornon ont décidé de procéder à la mise en place d'une enquête publique conjointe, préalable à la décision d'aliénation du chemin rural bordant leurs communes.

L'enquête publique conjointe s'est déroulée du 25 mai 2016 au 10 juin 2016 et le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une réserve qui a été levée.

Aussi, le Conseil Municipal décide de prononcer le déclassement et de procéder à l'aliénation du chemin rural bordant :

➤ pour sa partie sise sur la Commune de Gradignan, longeant les parcelles cadastrées section CW n° 59, CW n° 88, CW n° 64, CW n° 65, CW n° 66, CW n° 67 et la limite de Commune de Villenave-d'Ornon;

➤ pour sa partie sise sur la Commune de Villenave-d'Ornon, longeant les parcelles cadastrées section CN n° 334, CN n° 326, CN n° 325, CN n° 324, CN n° 323, CN n° 322, CN n° 321, CN n° 320, CN n° 319, CN n° 318, CN n° 4, CN n° 5 et la limite de Commune de Gradignan ;

Pour ce faire, l'Assemblée fixe le prix de cession à hauteur de 9 € par m², hors frais de bornage et de notaire qui seront à la charge des acquéreurs et décide de consulter chaque riverain, propriétaire au droit du chemin rural, afin de les mettre en demeure d'acquérir l'emprise du chemin rural attenante à sa propriété.

De plus, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2016/12/19/04 – MODALITÉS DE PRÊT DES ŒUVRES DE L'ARTOTHÈQUE – TARIFS

Lors de sa séance du 17 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une artothèque, au sein de la Médiathèque qui proposera, dans un premier temps, le prêt des sculptures de l'artiste Danielle BIGATA.

.../...

La spécificité du fonds sculptural de la Médiathèque permettra le prêt d'une soixantaine d'œuvres en bronze entre 1 et 10 kg.

L'emprunt d'œuvres sera possible par un particulier majeur et par les personnes morales de droit public (PMD Public) ou privé (PMD Privé), inscrits à la Médiathèque Jean Vautrin et attestant d'une d'assurance responsabilité civile ou "tous risques exposition", à jour, pour le local où les sculptures seront placées.

La durée d'emprunt est fixée à 6 semaines maximum, pour une œuvre.

Toute modification future des modalités de prêt sera rendue possible par simple modification du règlement intérieur de la Médiathèque, sans nouvelle délibération du Conseil municipal.

Le transport des œuvres sera à la charge des emprunteurs, en utilisant uniquement la boîte de protection fournie par la Médiathèque.

Pour ce faire, le Conseil Municipal fixe les tarifs mentionnés ci-dessous :

Inscription globale annuelle médiathèque/artothèque	Particulier		PMD Public		PMD Privé	
	de Gradignan	hors Gradignan	de Gradignan	hors Gradignan	de Gradignan	hors Gradignan
- Toute personne majeure	17,85 €	35,90 €				
- Majeurs étudiants, - demandeurs d'emploi, - allocataires RSA et handicapés	9,70 €	17,85 €	50 €	90 €	50 €	90 €
Perte / destruction / œuvre	5 000 €		Assurance ou 5 000 €		Assurance ou 2 000 €	
Détérioration / œuvre	2 000 €		Assurance ou 2 000 €		Assurance ou 2 000 €	
Perte / détérioration / caisse de transport	50 €		50 €		50 €	

De plus, l'Assemblée accepte l'adhésion de l'artothèque à l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA).

**2016/12/19/05 – THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS – PROJET CULTUREL
CULTURE/JUSTICE – DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AUPRÈS DE
LA DRAC AQUITAINE**

Le Théâtre des Quatre Saisons a depuis toujours développé, conjointement à ses missions de diffusion et de soutien à la création artistique, un important volet d'action et de médiation culturelle (jeunes, personnes en situation de handicap, praticiens amateurs).

.../...

Depuis 2011/2012, et grâce au soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, le Théâtre des Quatre Saisons a pu s'engager dans un travail de développement culturel à destination des personnes sous main de justice avec pour partenaire le SPIP Gironde et l'Administration pénitentiaire. Fortes des aspects positifs développés par ces projets, la Ville de Gradignan et l'équipe du Théâtre des Quatre Saisons souhaitent poursuivre en 2017 cette action.

Le Théâtre des Quatre Saisons et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Gironde (SPIP) situent leur action dans le cadre du protocole d'accord signé en 2009 et décliné régionalement en 2011 posant des objectifs de revalorisation personnelle, d'insertion sociale et professionnelle contribuant à la prévention de la récidive des personnes sous main de justice.

Pour ce faire, le Conseil Municipal approuve la poursuite du partenariat développé dans le cadre du protocole Culture/justice pour l'année 2017.

De plus, il autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires culturelles Aquitaine à hauteur de 3 000 €, au titre de l'exercice 2017, selon le plan de financement détaillé ci-dessous, et à signer tout document s'y rapportant.

Budget prévisionnel Culture Justice 2017			
	Dépenses		Recettes
Volet en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Gironde			
Pratique artistique autour de la photographie et des textes – Marine Mane	4 000,00 €	Théâtre des Quatre Saisons	3 000,00 €
Spectacles délocalisés :		DRAC	3 000,00 €
- « Le diable est un bon petit » par Philippe Dorin	1 000,00 €		
- Extraits de « The Great disaster » par Olivier Dutilloy + rencontre	1 000,00 €		
- Concert Amandine Beyer sept/oct 2017	1 500,00 €	SPIP	1 500,00 €
TOTAL	7 500,00 €		7 500,00 €

2016/12/19/06 – THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS – PROJET CULTUREL MUSIQUE – ACCUEIL EN RÉSIDENCE – SOUTIEN À LA CRÉATION - DEMANDE DE SUBVENTION 2017 MUSIQUE AUPRÈS DE LA DRAC AQUITAINE

Principalement axé sur ses missions de diffusion artistique et d'action culturelle en direction des populations éloignées de la culture (jeunes, personnes en situation de handicap, praticiens amateurs, personnes sous main de justice...), le Théâtre des Quatre Saisons a, grâce à la reconnaissance du Ministère de la Culture et de la Communication en 2014, pu s'engager dans la voie d'un soutien plus important aux artistes musiciens en création. La Ville de Gradignan et l'équipe du Théâtre des Quatre Saisons souhaitent poursuivre en 2017 ce travail dans le cadre de la troisième année du Conventionnement Musique(s).

.../...

La salle du Théâtre des Quatre Saisons profite d'une architecture en conception acoustique dans une configuration salle/scène intégrée modulable offrant ainsi une salle à double configuration : conçue pour les concerts, plateau classique pour le théâtre et la danse. Les qualités acoustiques de la salle en font un lieu privilégié pour l'accueil de concerts, d'enregistrements ou de répétitions dans des conditions optimales.

Le Théâtre des Quatre Saisons souhaite développer le lien avec les artistes afin de les situer au cœur de son projet et de se positionner comme pôle ressource sur la Métropole bordelaise et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet objectif se concrétise par des compagnonnages avec des musiciens de premier plan, des coproductions de spectacles avec apports en industrie, en technique et en moyens financiers, des accueils en résidences, des sessions d'enregistrements et du soutien à la diffusion.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice budgétaire 2017 à hauteur de 94 200 €, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

.../...

Budget prévisionnel Musique – Accueil en résidence – Soutien à la création 2017			
	Dépenses		Recettes
Compagnonnage Amandine Beyer & Gli Incogniti			
Résidence de création avec 13 musiciens – Symphonies de C.P.E. Bach en lien avec « La belle saison »			
Coproduction	10 000,00 €		
Concert aux Bouffes du Nord – Diffusion dans le réseau	10 000,00 €		
Création pour l'ouverture de saison du théâtre saison 2017/2018	4 000,00 €		
Académie			
Intervenants (4pers.x5jours)	9 000,00 €	Théâtre des Quatre Saisons	85 000,00 €
Frais annexes	3 000,00 €		
Compagnonnage Manufacture Verbale/ Chantier Vocal			
Résidence de Création « Création Vocale Régionale » en lien avec UPCP – Métive de Parthenay (79) et le CMT du Limousin Seilhac (19)	10 000,00 €		
Création festival « De bouche à oreille » en juillet 2017 – diffusion saison 2017/2018	10 000,00 €		
Éducation artistique autour du « Pierrot lunaire » de Schoenberg avec une classe de cycle 3 en classe culturelle au théâtre	7 000,00 €		
Travail intergénérationnel autour du Parlement de rue – Théâtre de l'unité			
Avec l'école de Musique et le pôle sénior	5 000,00 €	DRAC	94 200,00 €
Compagnonnage Beñat Achiary			
Résidence et reprise de création Robbie Basho – 18 mai 2017	11 000,00 €		
Création du spectacle d'ouverture avec Amandine Beyer	5 000,00 €		
Compagnonnage Didier Lasserre			
Résidence et enregistrement avec Loïc Lachaize (3x2x3 jours)			
Création Bande son installation de Cécile Léna « Km zéro » (3x2x3jours)	14 000,00 €		
Création et diffusion avec Denis Cointe			
Compagnonnage Geoffroy Couteau			
Enregistrement et diffusion de l'intégrale de la musique de chambre de Brahms	5 000,00 €		
Compagnonnage Marine Mane			
« A mon corps défendant » coproduction	3 000,00 €	ONDA	15 000,00 €
Résidence 1 semaine février 2017 – 7 artistes	4 200,00 €		
Soutien à la création			
Ghislain Roussel « La voce e mobile » - coproduction	3 000,00 €		
Cécile Léna « Kilomètre zéro » coproduction et diffusion septembre 2017	7 000,00 €		
Proxima centauri – Résidence Ensemble E-Mex - Geflecht			
Jean François Heisser « Pierrot lunaire »			
Maesta Théâtre et Nathalie Papin – Résidence 10 jours			
+ coproduction avec apport en industrie			
Thomas Guérineau « Lumière-Impatience-Continuité » - Résidence 5 jours	3 000,00 €	Conseil Régional	20 000,00 €
Philippe Dorin & Sylviane Fortuny « Le diable est un bon petit » - résidence 5 jours	3 000,00 €		
Uta Gebert « Qader » - Coproduction	3 000,00 €		
Résidence décembre 2017 - Johanna Gallard (diffusion 2018)	3 000,00 €		
Enregistrement Fidel Fourneyron & « un poco loco »	5 000,00 €		
Phia Menard « Les os noirs » coproduction	3 000,00 €		
« Kooples » Alexandros Markéas	5 000,00 €		
Ilka Schönbein, création « Ricdi-Ricdon » - Résidence 1 semaine coproduction	5 000,00 €		
Aide à la reprise			
Spectacle R. Humeau & D. Lavant « Vendredi ou les limbes du Pacifique » d'après M.Tournier	10 000,00 €		
Location instruments 1200€ x 20 jours	24 000,00 €		
Mise à disposition équipe technique permanents & intermittents 60 jours	30 000,00 €		

Les frais annexes couvrent les frais de transport, d'hébergement et de repas.

De plus, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document s'y rapportant.

.../...

2016/12/19/07 – THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS – PROJET ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AUPRÈS DE LA DRAC AQUITAINE

Le Théâtre des Quatre Saisons a depuis toujours développé, conjointement à sa mission de diffusion, un important volet d'action et de médiation culturelle afin d'accompagner les populations (jeunes, personnes en situation de handicap, praticiens amateurs, personnes sous main de justice...) et favoriser l'opportunité de la découverte et de la rencontre avec les arts de la scène. La programmation est construite avec l'objectif de créer cette ouverture sur le monde du spectacle et de la culture aujourd'hui.

De la maternelle à l'université, le Théâtre des Quatre Saisons propose en direction des élèves, étudiants et enseignants, des projets culturels adaptés. Ces parcours thématiques, rencontres, ateliers de sensibilisation, sont le fruit d'une réflexion concertée avec les partenaires du Théâtre (conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, service culturel de l'Université Michel de Montaigne III et le Mouvement du 8 octobre, Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine, Pôle d'enseignement Supérieur Musique Danse, IDDAC, Agence culturelle de la Gironde...). Ils visent à permettre aux enfants et jeunes adultes et plus largement aux publics éloignés concernés de découvrir le spectacle vivant, développer leur sensibilité, construire et interroger leur citoyenneté.

Pour les années à venir, le Théâtre des Quatre Saisons souhaite lui donner une ampleur plus importante, à la fois en termes de publics, de volume et de territoire, en y impliquant les artistes présents dans la saison.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine au titre de l'exercice budgétaire 2017, selon le plan de financement détaillé ci-dessous et à signer tout document s'y rapportant :

Budget prévisionnel Education Artistique et Culturelle 2017			
	Dépenses		Recettes
<u>Parcours autour de la marionnette</u>			
Ateliers dans les classes : 3 x 2h x 4 classes x 2 intervenants	2 880,00 €	Théâtre des Quatre Saisons	6 000,00 €
Intervention de Claire Rossolin & B.Ducroq pour les enseignants : 3 x 2h	480,00 €		
<u>Parcours Musique / Classe musicale au théâtre</u>			
Intervention de Jakes Aymonino des 29/11/16 et 13/12/16	4 200,00 €	DRAC	13 700,00 €
Et ateliers avec la classe : 15h x 1 classes x 3 intervenants			
<u>Parcours Danse</u>			
8 classes, 4 esthétiques à découvrir			
2 x 3h x 4 classes x 1 intervenant pour chaque esthétique et	2 560,00 €	DRAC	13 700,00 €
2h d'atelier de pratique pour les enseignants x 4 univers chorégraphiques			
Soit 32h de danse /80€ /heure			
<u>Projet intergénérationnel Autour de « La campagne en secret »</u>			
« A l'ombre... je joue » 21h d'intervention auprès : enfants, personnel des crèches, groupe seniors	2 000,00 €		
<u>Projet intergénérationnel Autour du « Parlement de rue »</u>			
25h d'intervention : 3 intervenants en amont de la représentation avec les élèves de l'Ecole de musique et groupe seniors	2 080,00 €		
<u>P.E.S.M.D autour de la création « Music Vizualisation »</u>			
Résidence 4 jours - 5 musiciens du PESMD et 5 danseurs du CNSMD Avec Pedro Pauwels Chorégraphe	5 500,00 €		
TOTAL	19 700,00 €		19 700,00 €

Frais annexes (hébergement/défraiement/transports) en sus pris en charge directement par la Ville de Gradignan – Théâtre des Quatre Saisons.

.../...

**2016/12/19/08 – THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS – PROJET MUSIQUE / SOUTIEN À LA
CRÉATION MARIONNETTE – DEMANDE DE SUBVENTION 2017
AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE**

Dans la continuité des propositions artistiques et culturelles fortes avec des fidélités artistiques sur des temps de résidence de créations, d'enregistrements, et de compagnonnages initiés en 2014 et renforcés depuis, le Théâtre des Quatre Saisons souhaite reconduire en 2017 ces actions afin de toujours placer les artistes au cœur de son projet et de se positionner comme pôle ressource sur la Métropole bordelaise et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Poursuivant le compagnonnage initié en 2013 avec Amandine Beyer et l'Ensemble Gli Incogniti, le Théâtre des Quatre Saisons souhaite maintenir et développer ce principe en l'ouvrant à d'autres équipes artistiques. Ce compagnonnage est un des axes d'un projet "Musique" plus ample.

Le Théâtre des Quatre Saisons s'inscrit dans l'esprit du dispositif Compagnonnage que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine met en place. Il vise à assurer une permanence artistique en Aquitaine et à encourager les résidences de compagnies ou d'équipes artistiques dans des lieux de diffusion de spectacle vivant.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine au titre de l'exercice 2017, selon le plan de financement détaillé ci-dessous et à signer tout document s'y rapportant :

	DEPENSES		RECETTES
▶ Compagnonnage Amandine Beyer & Ensemble Gli Incogniti : Programme C.P.E. Bach et Haydn - Résidence 13 musiciens + diffusion Académie	35 000 €	Ville de Gradignan (Théâtre des Quatre Saisons)	85 000 €
▶ Compagnonnage Chantier Vocal : Résidence – coproduction – Umanitat – Création Vocale Régionale – Métive - Parthenay	20 000 €		
▶ Compagnonnage Benat Achiary : Résidence, diffusion – Commande de création ouverture de saison	15 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
▶ Compagnonnage Didier Lasserre : Résidence, enregistrement et coproduction	10 000 €		
▶ Soutien à la création Marionnettes : - Ilka Schönbein « Ricdin-Ricdon » - Résidence et coproduction - Phia Menard « Le os noirs » - Résidence et coproduction	25 000 €		
TOTAL	105 000 €	TOTAL	105 000 €

N.B. : Les temps de frais annexes intègrent les frais annexe d'hébergement, de repas, de transport et de location d'instruments

.../...

2016/12/19/09 – ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE BORDEAUX MÉTROPOLE – AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Bordeaux Métropole dénombre 22 règlements locaux de publicité (RLP) en vigueur sur son territoire. La Commune de Gradignan dispose elle-même d'un RLP en vigueur.

Par délibération du 22 mars 2013 l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été engagée pour prendre en compte les nouvelles évolutions législatives et réglementaires en matière de publicité extérieure. En effet, Bordeaux Métropole, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), est également compétente pour élaborer un RLPi.

Cette délibération définit également les modalités de la concertation. Celle-ci s'est déroulée du 12 avril 2013 au 10 juin 2016. Elle a fait l'objet d'un bilan arrêté au Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2016.

Les réflexions et travaux relatifs à l'élaboration du RLPi ont été menés en concertation avec chacune des 28 communes, en association avec les personnes publiques concernées et les différents partenaires intéressés.

Ces conclusions ont ensuite permis de définir 12 orientations pour le RLPi. Celles-ci ont fait l'objet d'un débat au sein des Conseils municipaux des 28 communes constituant Bordeaux Métropole et notamment le 15 décembre 2014 pour la Commune de Gradignan. Au sein du Conseil métropolitain, ce débat s'est tenu lors de la séance du 10 juillet 2015.

Au regard de la formulation des objectifs et des orientations, le règlement de Bordeaux Métropole est articulé en deux parties, l'une consacrée au régime de la publicité et des pré-enseignes, l'autre à celui des enseignes, étant précisé que les pré-enseignes ne font pas l'objet d'un traitement particulier puisque, et conformément au Code de l'Environnement, elles sont soumises aux dispositions qui régissent la publicité.

Comme la publicité n'est admise qu'en agglomération et interdite hors agglomération, le zonage publicité du RLPi couvre uniquement la partie agglomérée du territoire de la Métropole de Bordeaux, ainsi que l'emprise, hors agglomération, de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Les enseignes échappent à cette distinction. Ainsi, hors agglomération, elles demeureront soumises aux dispositions du Règlement national de la publicité (RNP), qui sont suffisamment adaptées en matière d'implantation, de format et de superficie aux exigences de protection du cadre de vie de la Métropole considérant la refonte récente en la matière (décrets de 2012). Toutefois, afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire de la Métropole, ces enseignes devront, au surplus, respecter les prescriptions figurant dans le chapitre préliminaire du RLPi dans ses dispositions générales applicables aux enseignes.

Lorsque le RLPi sera entré en vigueur, il se substituera aux 22 RLP existants. Les dispositifs publicitaires qui ne respectent pas ses prescriptions disposeront d'un délai de 2 ans pour s'y conformer.

Les enseignes non conformes disposeront quant à elles d'un délai de mise en conformité de 6 ans.

Le projet a été arrêté en Conseil de Bordeaux Métropole par délibération n° 2016-525 en date du 23 septembre 2016 et transmis aux entités concernées. Il est soumis pour avis aux Conseils municipaux des communes membres.

.../...

Le projet étant conforme aux attentes de la Commune, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Bordeaux Métropole.

2016/12/19/10 – RECENSEMENT PERMANENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement rénové de la population aura lieu du 19 janvier au 25 février 2017 auprès de 1 035 logements (soit 2 100 personnes environ), tirés au sort par l'INSEE.

Pour assurer cette tâche, le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement temporaire de 5 agents recenseurs. Leur rémunération nette sera calculée au réel de la façon suivante :

- 1,04 euro net par feuille de logement,
- 2,08 euros net par bulletin individuel,
- 1,50 euro net par adresse INSEE visitée.

Par ailleurs, une prime prendra en compte le temps consacré aux formations et à la tournée de reconnaissance ainsi que les frais de transport.

2016/12/19/11 – PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017 DE LA VILLE DE GRADIGNAN À L'ASSOCIATION « PORTES DU SUD », STRUCTURE PORTEUSE DU PLIE « PORTES DU SUD »

En 2006, la Ville de Gradignan a fondé avec les communes de Talence et Villenave d'Ornon, l'Association Portes du Sud dont l'objet principal est " *la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi* ".

Le protocole d'accord 2015/2019, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, fixe la participation financière à 1 € par habitant en fonction de la population DGF.

La population DGF 2016 étant de 25 067 habitants, la participation financière 2017 sollicitée correspond au montant de 25 067 €.

Des financements sont également sollicités auprès du Département de la Gironde, du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, de Bordeaux Métropole et dans le cadre du Fonds Social Européen dont les crédits résultent de la période 2014/2020.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2017 une participation financière de la Ville de Gradignan à hauteur de 25 067 € au profit de l'Association Portes du Sud.

De plus, l'Assemblée autorise la signature de la convention de partenariat 2017 avec l'Association « Portes du Sud ».

2016/12/19/12 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 21 OCTOBRE 2016 DÉCISION - APPROBATION

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation est révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

.../...

Pour notre Commune, du fait qu'il n'y a pas eu de nouvelles charges transférées, l'Attribution de Compensation (AC) sera de 1 554 332 € sur l'exercice 2017, somme identique à 2016.

Le rapport d'évaluation des transferts de charges a été adopté par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) à l'unanimité, lors de la séance du 21 octobre 2016.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

A cet effet, le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en date du 21 octobre 2016.

De plus, l'Assemblée arrête le montant des charges transférées à 1 554 332 €,

Enfin, Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2016/12/19/13 – BUDGET PRINCIPAL 2016 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre de l'exécution du budget en cours, et pour clôturer l'exercice 2016, le Conseil Municipal procède aux derniers ajustements et virements des crédits, en recettes et en dépenses, entre les différents chapitres globalisés, tant en sections d'investissement que de fonctionnement.

De plus, il est nécessaire de prévoir le versement d'une subvention à l'association sportive de l'Ecole d'ingénieurs Bordeaux Sciences-Agro.

2016/12/19/14 – BUDGET ANNEXE 2016 THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre de l'exécution du budget en cours, et pour clôturer l'exercice 2016, le Conseil Municipal procède aux derniers ajustements et virements de crédits, en recettes et en dépenses, entre les différents chapitres globalisés, en section de fonctionnement.

2016/12/19/15 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Dans le cadre de la gestion de la dette, la Ville souhaite profiter des opportunités qui se présentent aujourd'hui sur les marchés financiers.

Ainsi, deux contrats de prêts, à taux fixe, contractés auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes peuvent être renégociés afin de pouvoir bénéficier de taux plus intéressants que ceux existants à la signature desdits contrats.

.../...

Un seul emprunt peut donc être contracté en vue du réaménagement de deux emprunts, comme suit :

SITUATION À LA DATE DU RÉAMÉNAGEMENT

DATE DU CONTRAT	MONTANT	DUREE DU PRÊT	TAUX FIXE	CAPITAL RESTANT DU	ECHEANCES	AMORTISSEMENT	INTERETS	MONTANT DES ECHEANCES RESTANT DUES
2007	600 000,00	20 ans (reste 11 ans)	4,44%	392 612,16	45 886,19	27 244,55	18 641,64	504 748,09
2008	175 000,00	20 ans (reste 12 ans)	4,52%	122 747,45	13 476,65	7 585,60	5 891,05	161 719,80
TOTAL				515 359,61	59 362,84			666 467,89

PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT

INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	CAPITAL RESTANT DÛ	DURÉE DU PRÊT	TAUX FIXE	ÉCHÉANCES	MONTANT DES ÉCHÉANCES RESTANT DUES
11 490,08	(CRD + IRA) 526 849,69	11 ans	1,00%	50 816,80	558 984,80

Après renégociation, le gain sur annuités pour la commune s'élève à : **8 546,04 €**
le gain sur les échéances restant dues s'élève à : **107 483,09 €**

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise la signature du nouveau contrat de prêt de 526 849,69 € à taux fixe (1%) auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

2016/12/19/16 - FOYERS-RESTAURANTS POUR RETRAITES « SAINT-GÉRY » ET « LES SEQUOIAS » - TARIFS 2017

Les Gradignanais retraités, âgés de plus de 65 ans peuvent bénéficier :

- ⇒ du lundi au vendredi, d'un déjeuner servi au Foyer-restaurant St-Géry
- ⇒ du lundi au dimanche, d'un déjeuner et/ou d'un dîner servis au foyer-restaurant « Les Séquoias ».

Le Conseil Municipal adopte pour 2017 les tarifs suivants :

- ⇒ **Déjeuner**, à St-Géry ou aux Séquoias, avec transport « aller et retour » possible et gratuit:
 - ↳ Pour les Gradignanais retraités de plus de 65 ans : **5,90 €**
 - ↳ Pour les personnes accompagnant un retraité Gradignanais et qui peuvent exceptionnellement bénéficier de ce service : **8,35 €**

.../...

⇒ **Dîner**, uniquement aux Séquoias :

- ⇒ Pour les Gradignanais retraités de plus de 65 ans : **4,18 €**
- ⇒ Pour les personnes accompagnant un retraité Gradignanais et qui peuvent exceptionnellement bénéficier de ce service : **6,00 €**

2016/12/19/17 – RESTAURATION POUR LES RESIDENTS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES SEQUOIAS » - TARIFS 2017

La restauration pour les résidents de la résidence Autonomie « Les Séquoias » est assurée par les cuisines centrales de la Ville dans le cadre du foyer restaurant « Les Séquoias ».

Les recettes de ce service sont encaissées sur la régie « Bamboo » de la Ville.

Le Conseil Municipal adopte pour 2017 les tarifs suivants :

- ⇒ Petit déjeuner : 1,48 €
- ⇒ Déjeuner : 5,00 €
- ⇒ Dîner : 3,58 €

Cela correspond à un prix journée de 10,06 €

2016/12/19/18 – PORTAGE DES REPAS DE MIDI A DOMICILE – TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe la tarification du portage des repas à domicile pour 2017 de la façon suivante :

CATEGORIE SELON LE REVENU FISCAL DE REFERENCE (inscrit sur avis d'imposition)	PRIX DU REPAS PAR PERSONNE
⇒ 1 personne	
➤ de 0 à 860 €	5,32 €
➤ de 861 € à 1 180 €	6,63 €
➤ plus de 1 181 €	7,95 €
⇒ 2 personnes	
➤ de 0 à 1 450 €	5,32 €
➤ de 1 451 à 1 800 €	6,63 €
➤ plus de 1 801 €	7,95 €

2016/12/19/19 – MARCHÉ FORAIN DE PLEIN AIR - TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'emplacement sur le marché forain et du branchement électrique pour 2017 comme suit :

- ⇒ Droit de place sur le marché forain : 0,95 €, le mètre linéaire.
- ⇒ Branchements électriques, le forfait journalier : 3,20 €, en plus du droit de place.

.../...

2016/12/19/20 – DROITS DE VOIRIE POUR LES INSTALLATIONS FORAINES - TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe pour 2017 les droits de voirie pour les installations foraines, pour les autodromes, les stands, les manèges ainsi que l'installation des cirques et spectacles de la façon suivante :

- ✓ Autodrome : 0,10 € par jour et par mètre carré ;
- ✓ Stand dans la plus grande longueur : 0,82 € par jour et par mètre linéaire ;
- ✓ Manège circulaire (en fonction du diamètre) : 0,82 € par jour et par mètre linéaire ;
- ✓ Cirque et spectacle : forfait journalier de 138 €, comprenant l'eau et l'électricité.

2016/12/19/21 – THEATRE DES QUATRE SAISONS - LOCATION DE L'AUDITORIUM HENRI DUPART - DES FOYERS ET DU FORUM TARIFS 2017

Dans le cadre de la gestion en régie directe du Théâtre des Quatre Saisons, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2017 pour les espaces de location comme suit :

	L'AUDITORIUM 404 places en configuration théâtre	LES FOYERS Hall d'accueil 600 m ²	LE FORUM Espace moqueté 700 m ²
✓ Ecoles de Gradignan	Gratuit	Gratuit	Gratuit
✓ Associations dont le siège social est à Gradignan (pour manifestations non commerciales) ✓ Associations dont le siège social n'est pas à Gradignan mais dont les activités revêtent un caractère social, caritatif ou humanitaires	1 153€	Utilisation non autorisée	378 €
✓ Comités entreprises dont le siège social est à Gradignan	2 285 €	520 €	745 €
✓ Tous les autres utilisateurs	4 590 €	1 035 €	1 443 €

Ces locations sont consenties pour 8 heures. Les heures supplémentaires d'utilisation seront facturées 235 €.

De plus, comme le prévoit les textes relatifs à l'accueil du public, la Ville demandera lors des locations qu'un service de sécurité (SSIAP) soit pris en charge par le loueur, auprès d'une société spécialisée, ou proposé par la Ville au tarif de 40 €/heure.

.../...

2016/12/19/22 – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES « LE SOLARIUM » – « FOYER SAINT-GERY » - « ESPACE RENCONTRES » DE LA TANNERIE – TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des salles municipales pour 2017 comme suit :

SOLARIUM	
	Tarifs par manifestation
✓ Ecoles de Gradignan	Gratuit
✓ Associations dont le siège social est à Gradignan autres que les associations de type « para-commercial » ✓ Associations d'étudiants domiciliées sur le domaine universitaire de Gradignan – Talence - Pessac	365 € (forfait 2 jours) + 150 € par journée supplémentaire
✓ Association dont le siège social n'est pas à Gradignan mais dont les activités revêtent un caractère social, caritatif ou humanitaire ✓ Manifestation présentant un intérêt communal avéré (notamment lorsqu'une fédération nationale ou départementale utilise l'association gradignanaise pour louer une salle)	610 € (forfait 2 jours) + 200 € par journée supplémentaire
✓ pour certaines manifestations jugées d'intérêt général pour la collectivité	Consentir la gratuité de manière exceptionnelle
	Tarifs par journée
✓ Associations de type « para-commercial » dont le siège social est à Gradignan et qui organisent tout type de manifestations payantes	1 320 € la 1ère journée + 560 € par journée supplémentaire
✓ Pour tous les autres utilisateurs	4 080 € la 1ère journée + 560 € par journée supplémentaire
SALLE N° 1 DU FOYER SAINT-GERY	
✓ Pour les écoles de Gradignan	Gratuit
✓ Pour les associations dont le siège social est à Gradignan	195 €
✓ AG des syndicats de copropriété professionnels	305 €
✓ Pour les particuliers habitants Gradignan et comités d'entreprises dont le siège social est à Gradignan	385 €
SALLE ESPACE RENCONTRES	
✓ Pour les écoles de Gradignan ✓ Pour l'organisation de funérailles avec cérémonie laïque	Gratuit
✓ Pour les associations dont le siège social est à Gradignan et personnel municipal	215 €
✓ AG des syndicats de copropriété professionnels	305 €
✓ Pour les particuliers habitants Gradignan et comités d'entreprises dont le siège social est à Gradignan	590 €
✓ Pour les autres utilisateurs	1 480 €

.../...

2016/12/19/23 – SALLE DU CUVIER DE CAYAC – TARIF 2017

Le Conseil Municipal fixe pour 2017 le tarif de location de la salle du Cuvier de Cayac à 215 €, montant identique à celui pratiqué pour la salle Espace Rencontres.

2016/12/19/24 – CIMETIERES COMMUNAUX – TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe pour 2017 les tarifs des cimetières communaux comme suit :

↳ **CAVEAU PROVISOIRE**

⇒ **DROITS D'OUVERTURE**

* Droit d'entrée.....	12,20 €
* Droit de sortie.....	12,20 €

⇒ **DROITS DE SEJOUR**

* par mois pendant 6 mois.....	17,00 €
--------------------------------	---------

Pour toute inhumation dans le caveau provisoire, la somme de 58,40 € dont le détail suit, sera versée à l'avance par les familles :

* Entrée.....	12,20 €
* Sortie.....	12,20 €
* Séjour de deux mois.....	34,00 €

↳ **CONCESSIONS PERPETUELLES**

⇒ **CIMETIERE ROCHEFORT**

* 4 places.....	4 970,00 €
* 6 places.....	6 347,00 €
* 8 places.....	7 713,00 €

⇒ **CIMETIERE LE PLANTEY**

* 2 places.....	1 657,00 €
* 4 et 6 places.....	2 485,00 €

↳ **CONCESSIONS TEMPORAIRES (1 ou 2 places)**

* Concessions décennales.....	146,00 €
-------------------------------	----------

↳ **COLOMBARIUM**

* Concession d'une case pour 50 ans.....	1 600,00 €
* Taxe d'ouverture / fermeture.....	26,00 €

↳ **CAVURNES**

* Concession d'une cave pour 10 ans.....	500,00 €
--	----------

↳ **JARDIN DU SOUVENIR**

* Taxe d'épandage des cendres	19,00 €
* Taxe d'identification / gravure	5,00 €

De plus, le tarif fixé par arrêté du Ministre chargé des Collectivités Locales, des vacations de police payées par la Commune est de 20,00 €.

.../...

2016/12/19/25 – MAGAZINE MUNICIPAL – TARIFS 2017

Le Conseil Municipal fixe pour 2017 les tarifs des insertions publicitaires dans le Magazine Municipal ENSEMBLE comme suit :

FORMAT (lxh)	PRIX
1/4 de page (70 x 210 mm) quadrichromie	400,00 €
1/8 de page (70 x 105 mm) Quadrichromie	150,00 €

- Le service « Communication » n'effectue ni conception, ni réalisation de publicités. Celles-ci devront être fournies déjà réalisées sur un support informatique compatible avec les contraintes d'une impression professionnelle : fichier pdf, jpg ou tif haute définition (300DPI) et au bon format.

Il est rappelé que conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts, les opérations de vente de publicité faisant l'objet d'un emplacement dans le journal Ensemble sont exonérées de TVA à compter du 1er septembre 1998. Aussi, la facturation de publicité est émise hors taxes.

**2016/12/19/26 – « LE CLOS DU VIVIER » - LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS
TARIFS 2017**

Le Conseil Municipal fixe pour 2017 les tarifs de location des salles et des diverses prestations du Clos du Vivier, comme suit :

	Location seule/jour		Location avec ½ pension/personne/jour		Location avec pension complète/ personne/jour	
	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans
Pavillon	20,50 €	30,50 €	26,50 €	42,50 €	37,00 €	53,50 €
Tarif camping : 5 €/personne/jour						
Prestation annexe de location de drap : 10,70 €/personne/séjour.						

Salles club house, bâtiment élémentaire : salles polyvalente, Gabarre, Gironde, prévention	370,00 €/journée 160,00 €/jour supplémentaire
Prestation annexe de fourniture de repas : 10,70 €/repas	

.../...

**2016/12/19/27 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LE CLOS DU VIVIER »
TARIF « JOURNÉE » 2017 POUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE OU
ENTREPRISES**

Par délibération en date du 26 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la reprise de l'exploitation et de la gestion du site du Clos du Vivier.

Dans ce cadre, la Ville avait décidé de poursuivre l'accueil des enfants des collaborateurs du COSOG, ancien gestionnaire, et d'entreprises sous convention, telle la SAFT.

Souhaitant renouveler ces dispositions pour 2017, le Conseil Municipal fixe le tarif « Journée » 2017 à 46,00 € par enfant.

Ce montant sera directement facturé au comité d'entreprise ou à l'entreprise qui emploie le salarié dont l'enfant fréquente l'ALSH du Clos du Vivier.

**2016/12/19/28 – MISE EN PLACE DE MICRO-SIGNALISATION COMMERCIALE ET DE
PANNEAUX PUBLICITAIRES – LOT 2 « PANNEAUX PUBLICITAIRES » -
AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CLEAR CHANNEL**

A la suite d'un appel d'offres ouvert, lancé en 2011 pour la mise en place de micro-signalisation commerciale et de panneaux publicitaires, la Société CLEAR CHANNEL a été retenue pour assurer les prestations du lot 2 - "Panneaux publicitaires".

Ce marché a été passé pour une durée de cinq ans, à compter du 5 mars 2012.

D'importants travaux modifiant les axes de circulation étant prévus sur le territoire communal, une étude est en cours afin de voir si les emplacements et le nombre de supports tels que définis dans le marché peuvent être maintenus. De ce fait, il apparaît nécessaire de proroger la durée du marché jusqu'au 23 juillet 2017.

Cette proposition ayant reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant correspondant avec la Société CLEAR CHANNEL.

**2016/12/19/29 – CONVENTION DE PARTENARIAT DÉMOS 2016-2019 ENTRE LA VILLE
DE GRADIGNAN, L'OPÉRA NATIONAL DE BORDEAUX ET
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À
GRADIGNAN (EPAJG)**

La Ville a été retenue pour participer à une démarche innovante d'apprentissage de la musique pour 15 jeunes gradignannais de 7 à 12 ans : le projet Démos (*Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale*).

Huit groupes d'enfants girondins sont créés afin de mettre en place un orchestre symphonique de 120 jeunes musiciens, qui se réunissent pour jouer ensemble toutes les six semaines à l'Auditorium de Bordeaux.

Cette initiative s'adresse à des enfants qui n'ont jamais suivi de cours de musique et qui s'engagent, pour trois ans (2016/2019), à suivre trois heures et demie de cours par semaine, hors temps scolaire.

.../...

Les ateliers se dérouleront dans des locaux de l'EPAJG, au château Malartic et du Conservatoire de Musique de Gradignan, au Castel à Malartic. Les enfants sont accompagnés et suivis dans tous les ateliers par un animateur de l'EPAJG et un référent du Conservatoire de Musique.

Ce projet est proposé par la Philharmonie de Paris et l'Opéra National de Bordeaux, qui prêtent aux enfants les instruments à cordes gratuitement (il s'agit de violons, violoncelles, altos).

Grâce à ce portage, les jeunes se forment avec des musiciens de l'Opéra et apprennent la musique selon des méthodes très novatrices (sans solfège au départ) avec des professeurs de chant choral et des danseurs pour saisir les rythmes.

Dès la fin de la 1ère année, les 120 enfants donneront un concert à l'Auditorium de Bordeaux.

Ce projet initié en région parisienne depuis trois ans a permis à des enfants sans "bagage" musical classique de découvrir et d'apprécier la pratique d'un instrument et de participer à un orchestre.

Devant l'intérêt de cette initiative pour les jeunes de Gradignan, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux, et l'Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG).

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Ludovic BOURDON



LE MAIRE



Michel LABARDIN